

## PROGRAMME DE FORMATION

### CACES® R.489 — Initial — Chariots de manutention à conducteur porté (toutes catégories)

R489 3 1A 1B 2A 2B 4 5 6 7

#### CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

**CACES® R.489 Catégorie 3 — Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (cap. ≤ 6 t)**

RS RS6869  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 1A — Transpalettes / préparateurs (h. levée ≤ 1,20 m)**

RS RS6866  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 1B — Gerbeurs à conducteur porté (h. levée > 1,20 m)**

RS RS6867  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 2A — Chariots à plateau porteur (cap. ≤ 2 t)**

RS RS6800  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 2B — Chariots tracteurs industriels (cap. de traction ≤ 25 t)**

RS RS6868  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 4 — Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (cap. > 6 t)**

RS RS6871  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 5 — Chariots élévateurs à mât rétractable**

RS RS6870  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 6 — Chariots élévateurs à poste de conduite éleuable (h. plancher > 1,20 m)**

RS RS6872  
 Certif. INRS

**CACES® R.489 Catégorie 7 — Conduite hors-production des chariots des cat. 1 à 6**

RS RS6873  
 Certif. INRS

#### INFORMATIONS CLÉS

<b>Durée totale</b>	21h (7h théorie + 7h pratique + 7h test CACES)
<b>Effectif</b>	1 à 8 stagiaires
<b>Validité</b>	60 mois
<b>Public visé</b>	Salariés affectés à la conduite de chariots de manutention à conducteur porté : caristes, préparateurs de commandes, magasiniers, conducteurs d'entrepôt, opérateurs logistiques, personnel d'industrie (réception, expédition, atelier), conducteurs polyvalents amenés à charger / décharger des camions, agents de maintenance amenés à déplacer un chariot.

<b>Prérequis</b>	Avoir 18 ans révolus (ou $\geq 16$ ans sous autorisation de l'inspection du travail). Aptitude médicale à la conduite des chariots de manutention (visite médicale du travail mentionnant explicitement cette activité). Savoir lire, écrire et comprendre le français (les questions du QCM peuvent être lues à voix haute). Détention du permis de conduire si circulation sur voie publique requise.
<b>Accessibilité PSH</b>	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Citer les obligations réglementaires (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle du CACES® R.489
- Identifier les 9 catégories de chariots à conducteur porté et choisir la catégorie adaptée à un équipement donné
- Évaluer les risques majeurs (renversement, écrasement, heurts piétons, chute de charge) et appliquer les préventions
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité avant exploitation
- Conduire et manœuvrer le chariot en sécurité dans sa (ses) catégorie(s) (circulation, vitesse, stabilité)
- Réaliser les opérations spécifiques de la catégorie (prise/dépose, gerbage en casier, traction, chargement camion)
- Réussir les épreuves théoriques (QCM  $\geq 70$  %) et pratiques (grille A3/2  $\geq 70$  %) du CACES® R.489

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

### ► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

1. Dispositif CACES® et cadre réglementaire (1 h 00)
  - Rôle de la Cnam, recommandation R.489 (CTN B/C/D/F/G/I)
  - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
  - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999
  - Rôle et responsabilités du constructeur, employeur, conducteur, chef d'équipe
  - Devoir d'alerte, droit de retrait
2. Technologie des chariots de manutention (1 h 30)
  - Terminologie (motorisation thermique / électrique, transmission, mât, tablier)
  - Caractéristiques générales : capacité nominale, hauteur de levée, centre de gravité de la charge, distance au talon
  - Composants, organes de service, sources d'énergie (batteries, GPL, diesel)
  - Dispositifs de sécurité : ceinture, structure de protection, dispositifs anti-écrasement
  - Plaque de charge, abaques, équipements porte-charge interchangeables
3. Catégories de CACES® R.489 et chariots représentatifs (0 h 30)
  - 9 catégories : 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6, 7
  - Chariots représentatifs (annexe A1/4) et limites entre catégories
4. Stabilité des chariots et triangle de sustentation (1 h 00)
  - Conditions d'équilibre, polygone de sustentation
  - Influence de la charge, du mât (inclinaison), de la vitesse, du dévers
  - Lecture et utilisation de la plaque de charge / abaques constructeur
5. Risques liés à l'utilisation des chariots (1 h 30)
  - Renversement frontal / latéral, basculement de la charge
  - Heurts de piétons (rayons d'action, angles morts), écrasement
  - Chute de charges, mauvais gerbage / dégerbage
  - Risques liés à la charge des batteries (hydrogène) et au GPL (changement de bouteille)
  - Risques environnementaux : sol, encombrement, météo, lignes électriques
6. Exploitation des chariots de manutention (1 h 00)
  - Ceinture de sécurité, postures, EPI
  - Notice d'instructions, pictogrammes, gestes et signaux conventionnels
  - Conduite à tenir en cas d'incident (panne, fuite, incendie)
  - Effets des substances psycho-actives, dispositifs détournant l'attention

## ► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

FORMATION PRATIQUE — 7 à 28 h selon la (les) catégorie(s) ciblée(s) et le savoir-faire du stagiaire (annexe A2/2 R.489)

Le programme pratique est adapté à chaque session selon :

- Le nombre de catégories visées (1, 2, 3, 4 ou plus) — chaque catégorie supplémentaire ajoute environ 3,5 à 7 h de pratique
- Le savoir-faire antérieur du stagiaire (expérience conduite, ancienneté entrepôt, polyvalence)

Indications : 1 catégorie / opérateur expérimenté → 7 h pratique ; 1 catégorie / débutant → 14 h ; 2 catégories / expérimenté → 14 h ; 3-4 catégories ou stagiaire sans expérience → 21 à 28 h.

A. Prise de poste et vérifications (proportionnel au nb de catégories)

- Lecture notice, rapport VGP, certificat de conformité, examen d'adéquation
- Vérifications visuelles : organe de levage, pneumatiques, chaînes, fourches
- Test des dispositifs de sécurité : freinage, klaxon, gyrophare, ceinture
- Mise en route, tableau de bord, niveaux, charge batterie / niveau carburant
- Réglage du siège, contrôle de la visibilité, présence de l'extincteur

B. Conduite et manœuvres dans la catégorie (cœur du temps pratique)

- Montée / descente en sécurité (règle des 3 appuis)
- Circulation marche avant / arrière, à vide ou en charge
- Maîtrise trajectoires, vitesse adaptée, freinage progressif
- Manœuvres en espace contraint, passage de portes, intersections

- Respect des piétons, angles morts, distances de sécurité
- Stationnement et arrêt en sécurité (mât baissé, frein de parking)

C. Opérations spécifiques de la catégorie (variables selon catégorie ciblée)

- Cat. 1A — Transpalettes : prise / dépose de palette au sol, préparation de commande
- Cat. 1B — Gerbeurs : gerbage / dégerbage en casier à différentes hauteurs
- Cat. 2A — Plateaux porteurs : chargement, transport, déchargement de la charge
- Cat. 2B — Tracteurs industriels : attelage, traction de convois, parcours
- Cat. 3 — Frontaux ≤ 6 t : prise / dépose en pile, gerbage à grande hauteur, palettes
- Cat. 4 — Frontaux > 6 t : charges lourdes, conteneurs, longue distance
- Cat. 5 — Mât rétractable : prise / dépose en allée étroite, gerbage en casier vertical
- Cat. 6 — Poste élévable : préparation de commande en hauteur, sécurité antichute
- Cat. 7 — Hors production : déplacement, chargement / déchargement sur porte engins

D. Fin de poste

- Repli du chariot en position transport ou repos
- Contrôle des anomalies éventuelle après utilisation
- Compte rendu au responsable ou au loueur du chariot
- Maintenance premier niveau / mise à jour du carnet de bord

## ► TEST CACES (7H)

Test CACES R489

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

<b>Méthodes</b>	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur chariot(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) ciblée(s) (annexe A1/4 R.489). Études de cas, exercices individuels, manipulation des organes de service, manœuvres de gerbage / dégerbage en casier. Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
<b>Évaluation</b>	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions (≥ 70 %) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée (≥ 70 % sur chaque thème de la grille A3/2 R.489), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.

<b>Sanction</b>	En cas de réussite : délivrance de la certification CACES correspondant à la ou les catégorie visé. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.
-----------------	--

### Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane, stabilisée et balisée, conforme à l'annexe 4 R.489. Chariot(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) concernée(s), avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, gilet haute visibilité. Casier de gerbage, palettes étalonnées, plots et balisage, charges représentatives, rampe d'accès porte-engins pour la catégorie 7.

## PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

.Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

## MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

<b>Délai d'accès</b>	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 2 à 4 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le chariot représentatif.
<b>Tarif / financement</b>	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : <a href="mailto:contact@acaforma.com">contact@acaforma.com</a> — 06 58 78 80 53.

## SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.489 (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et 12 mois (impact mesuré sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 5 ans (R.489 § 3/3/5).

### INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).